CONTESTATION D'ELECTION

COMTÉ DE LAPRAIRIE

La cause de l'élection contestée de Laprairie a été appelée hier matin, devant l'honorable juge Loranger. L'honorable M. Lacoste représentait le requérant et M. Préfontaine le défendeur.

L'honorable M. Lacoste présente, dans la cause, deux requêtes pour bref de sommation contre l'honorable James McShane et M. Aimé Bourassa.

La premiere requête se lit comme suit :

" A l'honorable L. O. Loranger, chargé de connaitre, de la requête en cette cause ; l'humble requête de Auguste Thomas Brisson, médecin du village de Laprairie, le requérant en cette cause, expose respectueusement :

" Attendu qu'il appert de la preuve déjà faite en cette cause, et que de fait l'honorable James McShane, membre de l'honorable législature de Québec et commissaire des terres de la couronne pour la dite province de Québec, de la cité et du district de Montréal, a, durant l'élection d'un membre de l'assemblée législative de la province de Québec, pour le district électoral de Laprairie, qui fait l'objet de la présente cause, tenue le vingt-troisieme jour de juillet dernier, mil huit cent quatre-vingt-sept, étant le jour de la nomination, et trentième jour de juillet aussi dernier, étant le jour de la votation, enfreint les dispositions de l'acte électoral de Quebec, et qu'il s'est rendu coupable de manœuvres frauduleuses suivant les dispositions de l'acte des elections contestées de Québec, 1875, et ses amendements, dans la maniere suivante, savoir :

" 1o Que, le trentième jour de juillet dernier, le jour de la votation, au village de Laprairie, dans le district électoral de Laprairie, dans le district judiciaire de Montréal, le dit honorable James McShane a commis l'acte d'influence indue à l'égard de trois électeurs à la dite élection, savoir : Arsène Carmel, Edouard Lamarre et Moise Laplante, tous du village de Laprairie et employés de la compagnie, dite " The Montreal and Champlain Junction Railway Company," sous le contrôle de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, et de ses officiers en les menaçant de la perte de leur emploi comme tels employés de la dite compagnie pour induire et forcer ces personnes à voter en faveur du dit Odilon Goyette, à la dite élection ;

" 2o Que le même jour, trente juillet dernier, au même lieu de Laprairie, le dit honorable James McShane a donné par le moyen de Aimé Bourassa, cultivateur, de la paroisse de Laprairie, et de sa part, des deniers, savoir : une somme de dix piastres à Damase Emond, charretier du village de Laprairie et électeur à la dite élection, pour l'induire à voter pour le dit Odilon Goyette à la dite élection ;

" 3o Que le même jour, trente juillet dernier, à Laprairie, le dit honorable James McShane a donné, par le moyen de Aimé Bourassa, et de sa part des deniers, savoir, la somme de dix piastres, à Damase Emond, charretier du village de Laprairie, électeur à la dite élection, pour l'induire à s'abstenir de voter à la dite élection;

4o Que le même jour, dans la paroisse de Laprairie, le dit honorable James McShane a, conjointement avec le dit Aimé Bourassa, offert des deniers, savoir la somme d'une piastre à Léon Dupuis, journalier, du village de Laprairie, électeur à la dite élection, pour l'induire à voter à la dite élection en faveur du dit Odilon Goyette.

" Attendu que pourchacune des manœuvres frauduleuses ci-dessus mentionnées, le dit honorable James McShane s'est rendu passible d'une amende de deux cents piastres ou d'un emprisonnement de six mois, à défaut de paiement ;

" Attendu que, d'apres la loi, toute personne autre qu'un candidat, trouvé coupable de manœuvres frauduleuses d'apres l'acte électoral de Québec, dans toute procédure dans laquelle, après avis de l'accusation elle a eu occasion d'être entendue, ne peut, durant les sept années qui suivent la date à laquelle elle a été trouvée coupable, être élue, ni siéger à l'Assemblée Législative de la province de Quebec, ni voter à l'élection d'un membre de cette chambre, ni remplir aucune charge à la nomination de la couronne ou du lieutenant-gouverneur dans la province.

" Que Votre Honneur ordonne que le dit honorable James McShane soit somme de comparaitre devant lui, ou tout juge chargé de connaitre de la requête d'élection en cette cause, au lieu, jour et heure qu'il lui plaira de fixer dans la dite sommation, pour être, le dit honorable James McShane, entendu sur les accusations ci-dessus mentionnées et subir tel jugement que la loi et la justice pourront exiger, le tout avec dépens des présentes, distraits aux soussignés.

" Montréal, 14 décembre 1887.

" Lacoste, Globensky, Bisaillon, Brosseau et Lajoie.

" Avocats du réquérant."

La requête pour bref de sommation contre Aimé Bourassa, allegue les mêmes manœuvres frauduleuses. Il y est dit de plus : " Attendu que le dit Aimé Bourassa était, à la dite élection, l'un des agents d'Odilon Goyette, l'un des candidats à la dite élection, lors de la commission des dites offenses, et qu'en conséquence le dit Aimé Bourassa peut être conjointement et solidement condamné avec le défendeur à payer les frais adjugés en faveur du requérant sur la dite requête d'élection."

L'enquête conclut à la condamnation conjointe et solidaire du dit Aime Bourassa, avec le dit défendeur à payer les frais adjugés en faveur du requérant sur la présente requête d'élection.

Les requêtes sont accordées par le juge et la cause est remise au 18 janvier prochain, à dix heures et demie du matin.

COMTÉ DE VERCHÈRES

La cause de l'élection contestée de Verchères s'est ensuite continuée. M. Madore, représentant le requerant, et M. Geoffrion, C. R., le défendeur.

M. MADORE présente une motion pour amender ses articulations de faits, en substituant certains prenoms mal donnes. Il dit que le requérant procède pour faire annuler le plus de votes possible et pour faire obtenir le siege au requérant et dequalifier le défendeur.

M. GEOFFRION dit qu'il ne s'opposerait pas à telle correction s'il ne s'agissait que de la nullité de l'élection, mais, quand une accusation aussi grave pèse sur son client, il croit qu'il a droit à la protection du tribunal.

La Cour prend la motion en delibéré, et l'interrogatoire des témoins se continue.

HONORÉ BRODEUR, marchand et hôtelier, de Varennes. Je connais M. Lussier, le défendeur. C'est mon nom qui est entré sur le cahier de votation du poll du village de Varennes. J'ai rencontré le Dr Lesage, de Varennes durant l'élection, en venant à Montréal. J'étais seul avec lui. Nous avons parlé d'élection. Il a cherché à m'empêcher de voter disant que cela me ferait tort, que M. Lussier était vengeur. Il ne m'a pas dit de quelle manière, il pourrait se venger. Je lui ai dit que je voterais quand même. C'est tout ce qu'il m'a dit.

EUSÈBE SAVARIA, cultivateur, de Varennes. J'ai voté à l'élection en question. Avant de voter, le jour de la votation, je suis allé dans l'île Sainte-Thérese. J'avais reçu instruction d'y aller. La veille ou l'avant veille de la votation, M. F. X. Choquette, avocat, de Montréal, m'avait dit d'aller là. Il y a une vingtaine d'electeurs là. J'avais de la boisson avec moi. Je l'avais apportée de moi-même. M. Choquette ne m'en avait pas parlé ; il m'avait dit seulement : " aies en soin, ne les laisse pas aller à pied, nous te rembourserons." Je ne pense pas avoir traité personne, dans l'île, avec cette boisson. Nous avons traité des électeurs du comté sur une autre île. Il n'a pas été question d'élection. Cette boisson était pour nous. Nous étions trois et nous avions une bouteille de whiskey. J'ai offert de la boisson aux electeurs de l'île, mais ils ont refusé. Je crois que M. Lussier a eu connaissance des instructions que M. Choquette m'a données. Cela s'est passé au comité. Ils m'ont dit que j'étais chargé d'aller à l'île chercher deux électeurs. La boisson a été fournie par un de nous, qui l'a pris chez un nommé Jodoin, au village de Varennes. Ce Jodoin est un cordonnier qui ne vend pas de boisson. M. Choquette m'a dit : " si tu fais quelque petite dépense, tu auras affaire à moi." Nous sommes partis du comté vers deux heures du matin et nous sommes partis pour l'île. Nous devions nous rendre à la Pointe aux Trembles, pour aller chercher un électeur et être de retour à l'ouverture des polls.

PIERRE VÉZINA, mécanicien, de la paroisse de Verchères—J'ai voté à l'élection en question. Je connais M. Lussier. Je suis à l'emploi de François Vézina, mon frère. Durant l'élection, M. Lussier est venu chez moi. Il n'a pas été question d'élection. Je n'ai pas travaillé pour M. Lussier. Je n'ai pas dit pour qui j'étais.

SIMON LANGLOIS, boulanger, de Verchères—Je connais M. Lussier. J'ai voté à l'élection. J'ai reçu la visite de M. Lussier durant l'élection et après, le lundi. Il n'a pas été question d'élection. Je connais Jacques Malo, de Vercheres. Je lui ai donné $10 pour influencer son vote. C'était mon propre argent. Je n'en ai pas été remboursé et rien ne m'a été promis. Le jour de la votation, dans l'après midi, j'ai traité cinq ou six de mes amis qui revenaient de voter. Le lundi qui a suivi la votation, M. Lussier et une quinzaine de ses amis sont venus chez moi, à l'occasion du relevé du scrutin. Il s'est payé des traites et j'ai traité à mon tour. Rien ne m'a été promis et M. Lussier ne me doit rien.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi la cour accorde la motion de M. Madore pour amender l'articulation de faits.

LOUIS PELLEGRINI, ferblantier, de Varennes. Je connais M. Lussier. J'ai voté lors de l'élection en question. Durant l'élection, le notaire Sinard m'a parlé d'une annonce qui avait paru dans l'*Etendard* demandant un ferblantier. Personne ne m'a fait de menace à ce sujet là.

JOSEPH PIGEON, cultivateur, de Verchères, n'était pas électeur et n'a pas voté.

DR C. P. GEOFFRION, de Varennes. Je connais M. Lussier. Je me suis occupé de l'élection. M. Lussier ne m'a pas promis remboursement de l'argent que j'ai dépensé. Je connais deux Dalpe dit Pariseau. J'en ai vu un chez moi, avec M. Lacoste, je crois. Il m'a prié d'user de mon influence auprès de M. Lussier pour lui faire obtenir un prêt de $50. J'ai répondu que, dans un temps d'élection, je ne pouvais faire cela. Je ne me rappelle pas lui avoir dit que je tâcherais de lui en faire avoir. Je n'ai donné ni promis d'argent à personne, ni fait de menaces pour influencer les electeurs. Je n'attendais aucun remboursement pour les dépenses que j'ai faites.

ULRIC CASAVANT, charretier, de Verchères. J'ai voté et j'ai travaillé à l'élection, en faveur des deux partis. Le jour de la votation j'ai, de mon gré, conduit des gens au poll toute la journée pour rien. J'ai cru être payé mais je vois bien que je ne le serai pas. Ce n'est plus comme autrefois. On travaillait sans rien dire et on était payé en suite. Je croyais avoir une couple de piastres par voiture.

E. E. CHAGNON, notaire, de Verchères. J'ai représenté M. Bernard au poll No 2 de Verchères, le jour de la votation. J'ai assisté au dépouillement du scrutin. Sur 16 ou 1. bulletins, il y avait des marques au dessous des croix. En examinant les bulletins je constate que cette marque existe encore sur onze bulletins. C'est M. Wilfrid Larose, avocat, qui était officier-rapporteur dans ce poll.

F. X. BACHAND, charretier, de la paroisse de Verchères. Je me rappelle l'élection. J'y ai travaillé pendant la votation. Des agents de M. Bernard m'avaient demandé de mener des gens de la boutique de Verchères : ils m'ont dit, marche, tu seras paye. Personne ne m'a paye. M. Joseph Geoffrion m'a demandé de transporter les électeurs, disant qu'il me paierait. Je n'ai pas encore demandé mon paiement. Je n'ai pas voté, car je n'avais pas droit de vote. J'ai un compte contre M. Bernard.

La cause est ajournée jusqu'à demain matin.

Les détectives de Montréal

Fahey a fait connaitre son système de défense.

Il prétend avoir reçu instruction de l'agence Pinkerton de surveiller un certain individu qui serait sorti de prison aux Etats il y a peu de temps. On lui a envoyé une photographie du malfaiteur, ainsi qu'une liste des crimes commis par lui. Cette photographie avait été placée dans la galerie des bandits de Fahey de maniere à ce que ses employés pussent se graver dans la mémoire les traits de l'individu recherché.

La surveillance de ses agents ne se ralentit pas et quand Wilson arriva de New-York, il fut aussitôt signalé et les détectives de Fahey furent convaincus qu'il était le malfaiteur en question.

Wilson, par ses agissements, confirma leurs soupçons, mais il jouait le même jeu que Fahey et Naegle et c'est avec l'aide de MM. Maxwell et Flynn qu'il arriva premier et les fit arrêter.

Fahey et Naegle se préparaient à empoigner Wilson quand ils furent pris eux-mêmes. Ils reconnaissent que Wilson a gagné la premiere partie, mais ils ajoutent qu'il leur reste des atouts et que les révélations qui seront faites plus tard étonneront bien du monde.

Quand à la bague volée, elle aurait été prise par plaisanterie par un des amis de M. Dufresne qui l'avait perdue.

Fahey dit qu'il n'a rien à faire avec l'incendie dont on a tant parlé. Il nie également le vol commis à l'Hôtel-de-Ville et affirme qu'il ne sera pas possible de faire la moindre preuve contre lui.

Plante et Bureau nient également.

M. Robert Pinkerton, chef de l'agence des détectives Pinkerton, a fait la déclaration suivante à un des reporters de New York :

" Fahey n'était pas notre agent. Nous l'avons seulement employé dans des affaires spéciales, quand nous voulions faire filer un criminel en attendant qu'un de nos agents fût rendu en Canada. Je n'ai jamais entendu rien dire contre lui et je serais très étonné qu'il fût coupable des crimes dont il est accusé.

" Quant à Wilson, je n'ai jamais entendu parler de lui, et je ne connais pas plus Maxwell qui dit être détective de New-York.

" Je connais les noms de tous les détectives de Chicago, mais ce nom de Maxwell m'est entierement inconnu.

" Je desire qu'il soit bien compris que Fahey n'a jamais été notre agent."

L'incognito de Wilson n'est donc pas encore dévoilé, mais on est certain que ce n'est pas son veritable nom.

Tout cela s'éclaircira probablement dans le cours du procès.

M. Maxwell a commencé à donner sa déposition mardi après-midi. Voici ce que l'on sait de ce témoignage :

" Je me nomme J. C. Maxwell et je suis chef-détective des chemins de fer du Grand-Tronc et de Chicago, et ma résidence est à Chicago.

Quinze jours environ après le vol de la gare Banaventure, je reçus une communication de la personne qui est connue sous le nom de Frank Wilson, employé actuellement comme detective de la la compagnie, sous ma direction. La lettre relatait tous les détails du vol et disait, de plus, que l'affaire était difficile à conduire, mais que toute la bande était alors entre ses mains, cependant ce n'était pas chose aisée que de faire la cause en justice.

Je lui répondis de venir à Chicago pour s'entendre avec moi et arrêter le plan que nous devions suivre. Quelques jours plus tard il arriva et me raconta de nouveau tous les détails du vol.

D'après mes indications, Wilson entra en correspondance avec un des accusés. La premiere lettre reçue, que M. Flynn a en sa possession, disait qu'il y avait de bonnes affaire à Montreal et demandait d'envoyer un voleur expérimenté pour aider.

En réponse à cette lettre, je me rendis à Montreal porteur d'une lettre de Wilson qui me présentait sous le nom de " Craig " comme le voleur en question. Je me mis en relation avec les accusés et je fus questionné par eux avec beaucoup de soin.

Hier, la foule était plus nombreuse que jamais aux abords du palais de justice et s'étendait même jusque vis-a-vis l'hôtel de ville.

On attendit patiemment jusqu'à dix heures et demie l'arrivée des voitures de la prison, et grand fut le désappointement des curieux, quand ils apprirent que l'on procédait à l'enquête dans la salle des grands jurés et que les prisonniers avaient été amenés au Palais, à neuf heures du matin, afin d'éviter toute manifestation populaire.

Le régime de la prison et la privation d'exercice et de grand air semblent être très préjudiciable à la santé des prisonniers.

Il paraît même qu'un médecin a dit que Naegle était très faible et qu'il ne vivrait pas longtemps.

Naegle, de son côté, a dit à un de ses amis qu'il mourrait avant l'ouverture de la Cour du Banc de la Reine.

On nous informe qu'au mois d'août dernier, dans la nuit du vendredi au samedi, deux inconnus sont entrés dans le bureau du propriétaire d'une manufacture, dans un village pas bien éloigné de Montréal et ont tenté d'ouvrir le coffre de sureté qui devait contenir l'argent pour payer les ouvriers le samedi midi.

Surpris par le propriétaire les voleurs n'ont pas eu le temps de piller et ils prirent la fuite. Ils étaient bien mis et avaient une voiture élégantes, qui les attendait tout près de la manufacture ; puis ils s'éloignèrent à course de cheval dans la direction de Montréal.

Quelque temps après, le propriétaire de la manufacture recevait une lettre d'un détective lui disant qu'il avait entendu dire qu'il y avait eu une tentative de vol chez lui et il s'offrait, moyennant consideration de se mettre la poursuite des voleurs.

Depuis l'arrestation des détectives, le manufacturier a trouvé singuliere cette coïncidence de voleurs et d'offres de services.

Un curé demande au détective Wilson si Naegle ou Fahey ne lui auraient avoué qu'ils avaient, eux et leurs complices, essayés de voler un presbytere dans le mois de septembre dernier.

MORT DE M. L'ABBÉ MARTINEAU

Hier matin, vers dix heures et demie, le bruit se répandit à Montréal que M. l'abbé Martineau venait de rendre le dernier soupir et, bien que cette nouvelle eût lieu de surprendre tout le monde, elle n'en était malheureusement pas moins vraie.

Depuis une quizaine de jours M. Martineau souffrait d'un gros rhume et de douleurs dans le poumon gauche, mais il négligeait de se soigner et le jour de la fête de l'Immaculée Conception, il se fatigua beaucoup et ressentit des douleurs plus aigües. Un médecin fut appelé et ne constata aucun symptôme grave ; le lendemain et les jours suivants, il prit un peu de mieux.

Mardi, à dix heures du soir, M. l'abbé Hamon revenait du cabinet de Lecture Paroissial et se rendait à sa chambre, quand en passant devant la porte de M. l'abbé Martineau, il entendit des plaintes, il entra et trouva son confrère évanoui entre les bras de l'infirmier.

Il dit aussitôt à celui ci d'aller prévenir M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire, et pendant son absence, il donna l'absolution au malade dont l'évanouissement dura environ cinq minutes.

Quand M. Martineau ouvrit enfin les yeux, il aperçut M. l'abbé Hamon et lui dit d'une voix faible le seul mot " absolution....)

M. Hamon la lui donna de nouveau et toute la communauté se réunit dans la chambre près du lit, pendant qu'un des prêtres se disposait à lui administrer les derniers sacrements.

" Pressez vous...." dit alors M. Martineau.

Il communia et reçut l'Extrême Onction qui lui fut administrée à la hâte avec les formules abregées.

Quelques instants après le malade se sentit un peu mieux et M. l'abbé Collin acheva la lecture des formules sacrées ; puis on récita les Prières des Agonisants.

Pendant une heure environ, la plupart des membres de la communauté restèrent près de lui, puis ils se retirèrent à l'arrivée du médecin, qui constata que la situation du malade laissait peu d'espoir.

" C'est la fin, n'est-ce pas, docteur ?" demanda-t-il au médecin en lui prenant la main.

Le médecin l'encouragea, lui dit qu'il ne pouvait rien décider encore et resta près de lui pendant une grande partie de la nuit.

Plusieurs prêtres étaient également à son chevet.

M. Martineau souffrait beaucoup et il dit plusieurs fois : " Mon Dieu, mon Dieu, faites-moi mourir !"

Un des prêtres prit la parole : " Dites plutôt : mon Dieu, laissez-moi souffrir."

Le mourant prit alors le crucifix et le baisa avec amour en disant d'une voix forte.

" Oui, tout, tout, tout ce qu'il voudra !"

Parfois les douleurs semblaient diminuer, mais l'agitation était très grande.

Hier matin, quelques minutes avant dix heures, il sentit les approches de la mort et la communauté se réunit de nouveau dans sa chambre.

Il s'affaiblit de plus en plus et rendit le dernier soupir à dix heures et quinze minutes.

La nouvelle fut aussitôt connue et nombre de citoyens notables de la ville vinrent au Séminaire pour exprimer à MM. les prêtres de Saint-Sulpice la douleur qu'ils ressentaient de la perte de ce prêtre éminent qui était aimé et respecté dans tout le diocèse.

M. Flavien Pierre Martineau naquit à Chauché, diocèse de Luçon, (Charente, France), le 17 juin 1830.

Il fut ordonné prêtre le 18 juin 1854.

Il entra le 10 octobre 1852 au grand séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et après avoir passé une année à la solitude d'Issy, il retourna dans son diocèse natal et fut nommé professeur de rhétorique au séminaire des Sables d'Olonnes.

Après avoir été successivement curé de deux paroisses dans son diocèse, il demanda à venir au Canada pour travailler à l'œuvre de M. Ollier et arriva à Montréal le 1er septembre 1865.

Dès son arrivée, il se fit remarquer par son talent oratoire, et, en 1866, il prêcha pendant tout le mois de Marie avec tant de succès qu'il fut chargé de le prêcher plus tard chaque année.

Il était d'une activité remarquable et, pour donner une idée de son zèle infatigable, il nous suffira de décrire l'emploi d'un de ses dimanches.

Après avoir assisté à la grand'messe, où il dirigeait le chœur des chantres, il avait une heure et demie d'exercices pour la Congrégation, puis il chantait les vêpres. Après les vêpres, il recitait le rosaire, donnait une instruction, et enfin terminait par l'adoration nocturne.

C'est grâce à son zèle que l' " Œuvre des Orphelins " prit de l'essor et devint une des institutions les mieux dirigées de Montreal.

Pendant près de vingt ans il fut chargé de l'*Œuvre de la Tempérance*, de l'*Œuvre des Tabernacles*, l'*Œuvre de la sainte Famille* ; il fonda avec l'aide du Séminaire l'*Œuvre de l'adoration Nocturne*, et fut l'un des principaux instigateurs des pèlerinages à Lourdes, à Sainte Anne de Beaupré, au Lac des Deux Montagnes, au cimetière, etc., etc.

L'une de ses dernières œuvres fut la formation d'une société de jeunes filles, en l'honneur de la Sainte Vierge, à l'église de Notre-Dame.

Le jour de la fête de l'Immaculée Conception, M. l'abbé Martineau, dans le sermon qu'il prononça à l'église Notre-Dame, fut plus éloquent qu'il ne l'avait jamais été ; sa voix avait des intonations étranges qui surprirent nombre de ses auditeurs frappés de l'élévation de ses idées et de la grandeur de son talent.

C'était le chant du cygne.

La date des funérailles ne sera connue que ce soir.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence,

Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries fines aux moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-11

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le septième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 21 Déc. 1887

A DEUX HEURES P. M.

VALEUR des LOTS:

$60,000

PREMIERE SERIE

Valeur des lots - - - - - - - *$50,000*

Gros lot, un immeuble de - - - *$5,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble.....de	$5,000	$5,000
1	Immeuble.....de	2,000	2,000
10	Terrains à Montréal..de	300	3,000
15	Ameublements.....de	200	3,000
20	do .....de	100	2,000
100	Montres d'or.....de	50	5,000
1000	Montres d'argent.....de	20	20,000
1000	do .....de	10	10,000
2,147	Lots valant - - - - - -		$50,000

$1.00 LE BILLET

DEUXIEME SERIE

Valeur des lots - - - - - - - *$10,000*

Gros lot, un immeuble de - - - *$1,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble.....de	$1,000	$1,000
2	Immeubles.....de	500	1,000
4	Moulins à battre.....de	250	1,000
50	Chaines d'or.....de	40	2,000
1000	Services de toilette..de	5	5,000
1,057	Lots valant - - - - - -		$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux: No 19, Rue Saint Jacques

MONTREAL, CANADA.

ETAMPES EN CAOUTCHOUC

— A TRES BAS PRIX ! —

ETAMPES NIDGETS..... 80 cts

ETAMPES, PLUMES et CRAYONS.... 50 cts

Les prix ci-dessus s'appliquent à l'étampe avec nom et adresse.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS, ETC.

175—RUE SPARKS—175

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

Encres Toiray Maurin

LA SYRIENNE

ENCRE A COPIER sans RIVALE

Cette encre, très fluide, et d'une jolie nuance violette en écrivant, devient de suite très noire. Elle est la seule qui produise de bonnes copies plus d'un an après l'écriture.

LE XIXe SIECLE

ENCRE NOIRE-FIXE INALTERABLE

Cette encre, d'un noire très intense en écrivant, se recommande aux comptables par sa fluidité. Elle n'oxyde pas les plumes metalliques et ne dépose jamais.

DEPOT : Chez tous les papetiers et chez tous les libraires.

J. B. ROLLAND & Fils

Agents pour le Canada. 24-a

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

TRADE MARK

La plus PURE, la plus FORTE, la MEILLEURE

NE CONTIENT NI

Alun, Ammoniac, Chaux, Phosphates, ou autres matières nuisibles.

E. W. GILLETT, TORONTO, ONT. CHICAGO, ILLS.

Fabr't de la "Celebrated Royal Yeast Cakes."

VIN DE QUININE !

DE CAMPBELL

LE REMEDE SPECIFIQUE POUR

Lassitude du printemps, Dyspepsie, perte d'appétit, mauvaise digestion, maladies malsaines, Etc, Etc, Etc.

LE PUR ET VERITABLE

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M. FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E.-P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

—ARGENT A PRETER—

Bureaux: Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD

ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER

J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursement en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.

Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandes reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HOTEL INTERNATIONAL

12 et 14 RUE GEORGE - - - - - OTTAWA

Prix de la pension pour les voyageurs, $1.00 par jour. Table d'hote, $3 par semaine. Excellent menu : Beefsteaks, tranches de mouton, huitres en tous genres, venaison durant la saison, à ordre et sous le plus court avis.

On trouve constamment à la buvette le meilleur choix de vins, liqueurs et cigares importes directement. On sollicite une visite.

J. W. LANCTOT, Propriétaire.

19 11 87-88

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualite des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

$20,000 — IMMENSE VENTE ! — $20,000

— LA PLUS EXTRAORDINAIRE DE TOUTES LES VENTES ! — PAS DE CREDIT ! —

IL NOUS FAUT REALISER VINGT MILLE PIASTRES D'ICI AU JOUR DE L'AN - LA VENTE EST MAINTENANT COMMENCEE -

98 et 100 rue SPARKS

KEARNS & RYAN

Les marchandises son vendues à des prix tellement bas que nous nous attendons à créer une révolution dans le commerce.

ARGENT COMPTANT SEULEMENT !

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 398 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

— DE —

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Sain Patrice, Ottawa

PEINTURE,

TAPISSERIES,

PEINTURES PREPAREE

HUILE,

MASTIC

PINCEAU

VIT

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M. 8.25 " 4.30 P. M.	Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
11.30 A. M. 11.00 P. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
3.30 P. M. 12.01 MINUIT	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNTPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M. 3.15 P. M.	Pour PRESCOTT, NEW-YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.

J. F. PARKER,

Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. MCNICOLL,

Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE,

Gérant des Passagers.

CHEMIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EXPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montreal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.30 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,

Surintendant Général

PERCY R. TODD,

Agent général des Passagers.